

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 6 OCTOBRE 2020**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, sixième jour du mois d'octobre deux mille vingt, à neuf heures (9h00).

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, la séance du comité administratif est enregistrée et se tient sans public. Les membres du comité administratif y participent en personne et en visioconférence Zoom. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

En visioconférence : M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu et M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Étaient présents à titre d'observateurs en visioconférence : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes en personne : Mme Michelle Chabot, aménagiste par intérim et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1968-10-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert, appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec la modification suivante:

- 1.- Ajout du point 7.7 : Petite rivière Bernier, branche 3A - Saint-Jean-sur-Richelieu : Autorisation aux travaux, octroi de contrat et autorisation aux signatures (max. 25 000\$ conditionnellement à la réception d'une résolution du conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu).
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1969-10-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} septembre 2020, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

A.1 Règlement 1921

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1921 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise la classe d'usages « Unifamiliale » et « Bifamiliale » ainsi que les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain, le tout étant situé entre les rues Longueuil, Saint-Georges et Jacques-Cartier Nord.

A.2 Résolution PPCMOI-2019-4647

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation de la résolution PPCMOI-2019-4647 adoptée par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition de ladite résolution ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, cette résolution accorde, pour l'immeuble constitué du lot 3 614 262, lequel est protégé par des droits acquis pour les fins de service de réparation de carrosseries pour véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route, l'utilisation à des fins de service de lavage à la main, polissage et esthétique de véhicules de promenade, etc. Ce lot est situé sur la Route 104, à l'ouest du rang Kempt.

B) Municipalité d'Henryville - Règlement 59-2006-28

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 59-2006-28 adopté par le conseil de la municipalité d'Henryville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise la vente au détail. Cette zone est située à l'angle des rues de l'Église et Grégoire. Certaines normes d'usage complémentaire à un usage résidentiel sont également modifiées.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 MCC - Entente de développement culturel 2021-2023

Les membres du comité administratif recommandent la conclusion d'une entente de développement culturel pour le terme 2021-2023. L'enveloppe annuelle de 50 000\$ pour le développement culturel serait affectée à cette entente. Une résolution d'avis d'intérêt serait proposée lors de la séance ordinaire du 14 octobre 2020.

2.2 Entente de développement culturel 2018-2020 - Appel de projets - Volet Patrimoine

Le directeur général soumet que dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente de développement culturel 2018-2020, un appel de projets, volet Patrimoine, a été lancé le 21 septembre 2020. Le dépôt des projets est sollicité au plus tard le 2 novembre 2020, midi.

3.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Saint-Georges-de-Clarenceville - Exercice du droit d'assujettissement

Le directeur général confirme que la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville est assujettie aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles depuis le 23 septembre 2020. Les membres du comité administratif maintiennent les nouvelles modalités des règlements 563 et 564 relatives à l'assujettissement d'une municipalité. En conséquence, le versement de la première année du remboursement des coûts contingents, immobilisation, fonds de soutien et de démarrage est dû dans les 30 jours de la date d'assujettissement.

3.2 Sainte-Brigide-d'Iberville - Personne désignée - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à ratifier la nomination de la personne désignée pour l'application du règlement 389 relatif aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles pour la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soit M. Gilles Desjardins.

4.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Sûreté du Québec - Priorités régionales 2021

Les membres du comité administratif recommandent d'établir les priorités régionales pour l'année 2021, à savoir :

1. Sécurité routière incluant les zones scolaires
2. Sécurité nautique

4.2 Saison estivale 2021 - Engagement de cadets

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'acceptation du conseil de la MRC à l'engagement de 2 cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2021 et qu'à cet effet, un montant de 10 000\$ soit versé. Lors de la séance de travail relative aux prévisions budgétaires 2021, des discussions interviendront relativement à la provenance de ce montant, soit qu'il soit prélevé à même les quotes-parts des municipalités rurales ou, puisé à même l'enveloppe résiduelle de 45 124\$ octroyé par le gouvernement du Québec suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis.

5.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 Modifications - Suivi

Il est suggéré d'entériner les modifications apportées au document transmis au ministère de la Sécurité publique au cours de l'été. L'enjeu vise à obtenir un allègement des efforts de toutes les municipalités pour atteindre la force de frappe. Il est mentionné que seule une entente d'entraide automatique pour les feux de bâtiment, alarmes incendie et feu de cheminée par la caserne de Saint-Blaise-sur-Richelieu pour le secteur nord de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix reste à être réglé puisqu'il semble que le conflit entre les deux municipalités relativement à la facturation ne soit pas résolu à ce jour. Considérant que l'immunité des municipalités et l'allègement des ressources est en jeu, une recommandation est émise par les membres du comité administratif.

Il est par ailleurs ajouté qu'il n'est pas assuré que le Ministère atteste les modifications compte tenu que l'optimisation de la couverture incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ne serait pas atteinte. À suivre.

6.0 FONCTIONNEMENT

6.1 Finances

6.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 14 octobre prochain.

6.1.2 États comparatifs - Dépôt

Le directeur général soumet que les états comparatifs seront déposés aux membres du conseil le 14 octobre prochain (art. 176.4 du C.M.).

6.1.3 FRR, Volet 2 et redevances sur les ressources naturelles - Bilan 2020

Le directeur général soumet le bilan des soldes disponibles, soit : FRR, volet 2, Saint-Jean-sur-Richelieu : 202 254,95\$; Ruralité : 8 331,42\$; Redevances sur les ressources naturelles, Saint-Jean-sur-Richelieu : 192 207,63\$; Ruralité : 0,00\$. En l'occurrence, il est mentionné qu'une enveloppe de 200 000\$ a été réservée pour le projet de la piscine régionale en milieu rural. Étant donné qu'aucun versement ne sera fait en 2020, il est proposé que cette enveloppe soit libérée de sorte à pouvoir contribuer, s'il y a lieu, aux diverses demandes de financement.

6.1.4 Demandes d'aide financière

A) Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville

Les membres du comité administratif suggèrent de rencontrer les représentants de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville relativement à la demande d'aide financière quant à un projet majeur en santé mentale à l'Hôpital du Haut-Richelieu. La demande se chiffre à 2\$ par habitant sur 5 ans, soit 1 174 430\$. La rencontre aura lieu le 14 octobre 2020 et les discussions relativement à l'octroi ou non de l'aide seront tenues dans le cadre de la séance de travail sur les prévisions budgétaires 2021.

B) InnoSécur

Les membres du comité administratif suggèrent de rencontrer les représentants d'InnoSécur relativement à la demande d'aide financière pour l'engagement d'une ressource technique afin de coordonner l'ensemble des activités de l'organisme. La demande se chiffre à un montant annuel de 75 000\$.

M. Alain Laplante souhaite obtenir des documents relatifs à l'organisme.

La rencontre aura lieu le 14 octobre 2020 et les discussions relativement à l'octroi ou non de l'aide seront tenues dans le cadre de la séance de travail sur les prévisions budgétaires 2021.

C) Centre de plein air l'Estacade

Le directeur général constate que M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, se retire des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement au dossier de demande d'aide financière du Centre de plein air l'Estacade. M. Martin Thibert quitte son siège et sort de la salle du conseil.

CAPV2020-10-06

Les membres du comité administratif suggèrent de rencontrer les représentants du Centre de plein air l'Estacade situé à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix relativement à une demande d'aide financière, cette dernière n'étant pas chiffrée à ce jour. Il est mentionné que le besoin fait suite aux difficultés financières dues à la pandémie et la réalisation de futurs projets.

Le directeur général constate que M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, réintègre les délibérations.

D) Les habitations de Lacolle-Beaujeu

Les membres du comité administratif suggèrent de rencontrer les représentants de l'organisme Les habitations de Lacolle-Beaujeu relativement à la demande d'aide financière visant un projet d'habitation à prix abordable pour aînés. La demande d'aide financière n'est pas chiffrée à ce jour. La rencontre aura lieu le 14 octobre 2020 et les discussions relativement à l'octroi ou non de l'aide seront tenues dans le cadre de la séance de travail sur les prévisions budgétaires 2021.

E) FRR - Société d'histoire des Riches-Lieux

Les membres du comité administratif ne retiennent pas la demande d'appui et d'aide financière de 20 000\$ de la Société d'histoire des Riches-Lieux puisque le dossier a été déposé trop tardivement.

F) CCIHR - Édition spéciale du magazine Soyez local

1970-10-20

Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER une aide financière à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu pour l'édition spéciale du magazine *Soyez_local* et qu'à cet effet, un montant de 10 000\$ soit versé à l'organisme;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin puisée à même l'enveloppe du FRR, volet 2 réservée à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

6.2 Divers

6.2.1 Expertise relative à la dangerosité des chiens

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer la demande de modification législative afin de reconnaître d'autres expertises que celle des vétérinaires pour évaluer la dangerosité des chiens.

6.2.2 Séances publiques

Le directeur général soumet qu'en respectant une distance de 2 mètres, il manque un espace pour un membre du conseil et il n'est pas possible d'accueillir le public et ce, si tous les membres du conseil sont présents physiquement. En ce qui a trait à une distance de 1,5 mètre pour les membres n'intervenant pas souvent, il y aurait possibilité d'admettre 3 personnes, dont la journaliste. Il est toutefois signalé que certains ajustements techniques pour alimenter les ordinateurs des membres du conseil devraient être apportés. Par ailleurs, les aires de circulation sont moindres que 2 mètres.

7.0 COURS D'EAU

7.1 Sainte-Brigide-d'Iberville - Personne désignée - Nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant la nomination de Mme Karine Verrette à titre de personne désignée pour exercer les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et l'application du règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, particulièrement au sein de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

7.2 Rivière du Sud-Ouest, branche 20 - Saint-Alexandre et Sainte-Brigide-d'Iberville - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de Mme Audrey Ouellette, ing., de la firme ALPG consultants inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le coordonnateur des cours d'eau ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de Pêches et Océans Canada, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 20 de la rivière du Sud-Ouest située sur le territoire des municipalités de Saint-Alexandre et Sainte-Brigide-d'Iberville.

7.3 Rivière du Sud-Ouest, branche 36 - Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Charles Fortier, ing. de la firme Tetra Tech QI inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le coordonnateur des cours d'eau ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de Pêches et Océans Canada, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 36 de la rivière du Sud-Ouest située sur le territoire des municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

7.4 Ruisseau Hazen, branche 4 - Mont-Saint-Grégoire - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de Mme Audrey Ouellette, ing., de la firme ALPG consultants inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le coordonnateur des cours d'eau ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de Pêches et Océans Canada, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 4 du ruisseau Hazen située sur le territoire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

7.5 Ruisseau Hood, branche 12 - Mont-Saint-Grégoire - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de Mme Audrey Ouellette, ing., de la firme ALPG consultants inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le coordonnateur des cours d'eau ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de Pêches et Océans Canada, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 12 du ruisseau Hood située sur le territoire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

7.6 Cours d'eau Séraphin-Choquette - Mont-Saint-Grégoire et Saint-Jean-sur-Richelieu - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Charles Fortier, ing. de la firme Tetra Tech QI inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le coordonnateur des cours d'eau ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de Pêches et Océans Canada, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Séraphin-Choquette situé sur le territoire des municipalités de Mont-Saint-Grégoire et Saint-Jean-sur-Richelieu.

7.7 Petite rivière Bernier, branche 3A - Saint-Jean-sur-Richelieu - Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 3A de la Petite rivière Bernier située en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout conditionnellement à la réception d'une résolution à cet effet du conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

8.0 VARIA

8.1 Dépôt de pétition

Le directeur général dépose une pétition transmise par le Parti Québécois d'Iberville relativement à l'opposition au « dézonage des terres agricoles ».

M. Alain Laplante demande que le dépôt de cette pétition intervienne dans le cadre de la séance ordinaire du 14 octobre 2020.

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1971-10-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 6 octobre 2020.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier